

Bilan de la gestion des plantes aquatiques exotiques envahissantes

Année 2024



Avril 2025

SOMMAIRE

A. CONTEXTE GENERAL	3
B. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY	4
1. LE MARAIS DU JAUNAY ET DU GUÉ-GORAND	5
2. LE MARAIS DE SOULLANS ET LE MARAIS DE SAINT-HILAIRE ET NOTRE-DAME-DE-RIEZ	7
2.1. <i>Point particulier sur la Jussie rampante (Ludwigia peploides)</i>	9
2.2. <i>Canal de Soullans et écouls de l'Isle</i>	10
3. NOUVEAU SITE 2024	12
3.1. <i>Le Cailleteau</i>	12
3.2. <i>Saint-André</i>	13
3.3. <i>Les Vallées</i>	13
4. LES COURS D'EAU	14
4.1. <i>Rivière la Vie</i>	14
4.2. <i>Point particulier sur l'Egeria densa</i>	16
4.3. <i>Rivière La Vie - Le Poiré-sur-Vie</i>	17
4.4. <i>Rivière La Petite Boulogne</i>	18
4.5. <i>Rivière Le Noiron - Aizenay</i>	18
C. PLAN DE GESTION 2024 - MARAIS DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	20
1. LE GUITTARD	20
1.1. <i>Etat des lieux</i>	20
1.2. <i>Travaux réalisés</i>	21
1.3. <i>Bilan photographique des travaux</i>	22

A. CONTEXTE GENERAL

Avec les échanges commerciaux internationaux, de nombreuses plantes ont été introduites en France pour l'ornement et pour l'aquariophilie comme la Jussie, le Myriophylle du Brésil et l'Egeria densa.

Se développant très rapidement (la biomasse doublant en quinze jours) et n'ayant pas de prédateurs, ces plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE) engendrent de nombreux dégâts sur le milieu naturel :

- **accélération du comblement et de l'envasement des fossés,**
- **altération de la qualité de l'eau par la consommation de l'oxygène,**
- **baisse de la biodiversité,**
- **menaces sur les activités économiques et de loisirs (pêche, chasse...).**

Au début de la colonisation, le Syndicat Mixte effectuait la lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes uniquement sur deux marais situés sur son territoire :

- le marais du Jaunay et du Gué-Gorand, colonisé depuis 1994 par la Jussie et le Myriophylle du Brésil sur la totalité de sa surface (570 hectares), et depuis 2007 par l'Egeria densa ;
- le marais de Soullans et des Rouches, envahi par le Myriophylle du Brésil depuis 2002, sur un linéaire de 150 m.

Depuis 2017, le nombre de nouveaux sites ne cesse d'augmenter sur l'ensemble des marais et cours d'eau du bassin versant de la Vie et du Jaunay :

Marais ou cours d'eau	Commune	PAEE concernée	Nombre de nouveaux sites colonisés	Linéaire découvert en mètres
Année 2017			1	190
Marais de Baisse	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Myriophylle du Brésil	1	190
Année 2018			1	1 000
Rivière la Vie	LE POIRE-SUR-VIE	Jussie	1	1 000
Année 2019			4	1 820
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	2	1 800
Rivière la Petite Boulogne	SAINT-ETIENNE-DU-BOIS	Jussie	1	10
Rivière le Gué-Gorand	SAINT-REVEREND	Jussie	1	10
Année 2020			5	5 340
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	3	3 000
Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez	SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ	Jussie	1	2 300
Marais des Rouches	NOTRE-DAME-DE-RIEZ	Jussie	1	40
Année 2021			2	126
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	1	120
Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez	NOTRE-DAME-DE-RIEZ	Jussie	1	6
Année 2022			2	5 200
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	1	2 360
Rivière la Vie	APREMONT	Jussie	1	2 840
Année 2023			4	4 588
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	1	2
Marais de Saint-Hilaire et de Notre-Dame-de-Riez	NOTRE-DAME-DE-RIEZ	Jussie	1	1 955
Rivière le Noiron	AIZENAY	Jussie	1	1 517
Barrage d'Apremont	AIZENAY	Jussie	1	1 114
Sous-total - Années 2017 à 2023			19	18 264

Marais ou cours d'eau	Commune	PAEE concernée	Nombre de nouveaux sites colonisés	Linéaire découvert en mètres
Report sous-total - Années 2017 à 2023			19	18 264
Année 2024			6	2 086
Marais de Soullans	SOULLANS	Jussie	2	386
Rivière la Vie	COMMEQUIERS et NOTRE-DAME-DE-RIEZ	Jussie	2	824
Marais du barrage des Vallées	NOTRE-DAME-DE-RIEZ	Jussie	1	871
Rivière la Vie	APREMONT	Egérie Dense	1	5
TOTAL - Années 2017 à 2024			25	20 350

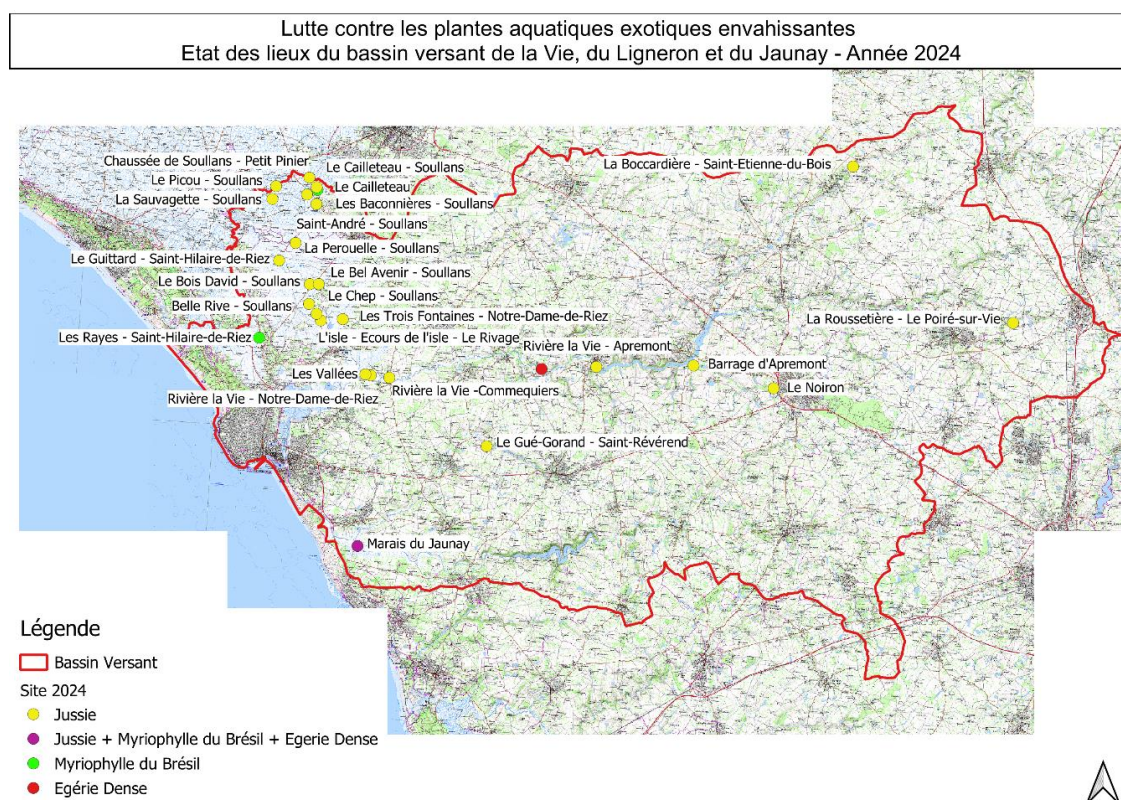
En 2024, 24 stations ont été suivies par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay sur les 27 recensées depuis 1998 sur le bassin versant Vie et Jaunay. Deux stations n'ont pas l'objet de suivis car elles n'ont plus de plantes invasives et une station est suivie et gérée par Vendée Eau (barrage d'Apremont).

B. ETAT DES LIEUX DU BASSIN VERSANT DE LA VIE, DU LIGNERON ET DU JAUNAY

Sur le bassin versant, on trouve principalement la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*). Il y a 4 ans, la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) a été découverte dans le marais de Soullans.

En 2024, la Jussie à grandes fleurs (*Ludwigia grandiflora*) a été découverte sur quatre nouveaux sites et la Jussie rampante sur deux nouveaux sites, portant le nombre de secteurs envahis par les plantes invasives à 21 sur les cours d'eau, barrages et marais du bassin versant de la Vie et du Jaunay.

Les Jussies restent très largement représentées puisqu'elles sont majoritaires sur le bassin versant. Le Myriophylle du Brésil et l'Egeria densa se trouvent sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand. En 2024, l'Egérie dense a fait son apparition sur la rivière la Vie.

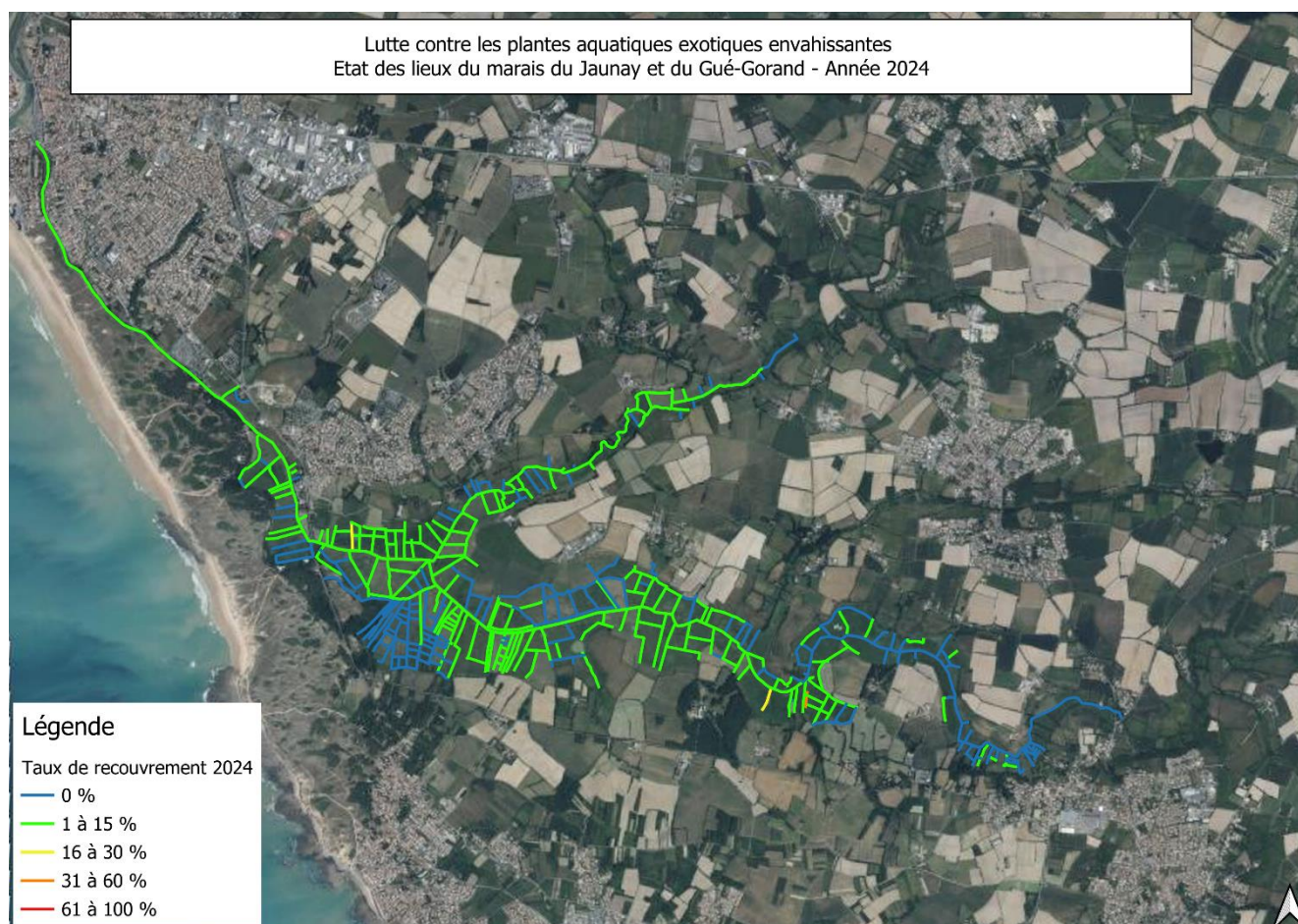


Depuis quelques années, le nombre de foyers augmente sur le territoire et une attention particulière est portée aux sites déjà connus et référencés par le Syndicat Mixte afin d'éviter une colonisation croissante des marais et rivières du bassin versant. A noter que quatre sites ne présentaient plus de plantes envahissantes lors de la campagne de lutte contre les plantes envahissantes de 2024.

1. LE MARAIS DU JAUNAY ET DU GUE-GORAND

ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement par les plantes aquatiques exotiques envahissantes est effectué sur l'ensemble du marais du Jaunay et du Gué-Gorand.



Taux de recouvrement	Nombre de fossés en 2023	Nombre de fossés en 2024	Evolution 2023=> 2024
0%	185	172	↘ 13
1 à 15 %	152	166	↗ 14
16 à 30 %	3	2	↘ 1
31 à 60 %	0	1	↗ 1
61 à 100 %	1	0	↘ 1

Pour l'année 2024, le taux de recouvrement par la Jussie et le Myriophylle du Brésil se stabilise. Le nombre de fossés n'ayant plus de plantes est en légère baisse confirmant la tendance des deux dernières années avec un taux d'envahissement qui se stabilise sur l'ensemble du marais.

Les fossés ayant un taux de colonisation de 1 à 15 % sont en légère augmentation. Le nombre de fossés ayant un taux de recouvrement entre 16 et 30 % baisse et ceux concernés par un taux de recouvrement supérieur à 61 % de colonisation ont disparu. Pour les rivières, la Jussie et le Myriophylle du Brésil n'ont été observés ni sur l'amont du Jaunay, ni sur l'amont du Gué-Gorand.

ARRACHAGE MANUEL

Pour lutter contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes, l'arrachage manuel a été effectué par l'équipe du Syndicat Mixte accompagnée de deux saisonniers sur les fossés et les cours d'eau pendant la saison estivale. Le chantier de réinsertion ASFODEL a également œuvré sur l'ensemble des réseaux secondaires et tertiaires du marais.

Cette action s'est répartie en 4 passages sur les fossés et 3 passages sur les cours d'eau :

- **1^{er} passage** : du 4 juin au 25 juin 2024,
- **2^{ème} passage** : du 9 juillet au 16 juillet 2024,
- **3^{ème} passage** : du 31 juillet au 13 août 2024,
- **4^{ème} passage** : du 30 août au 20 septembre 2024.

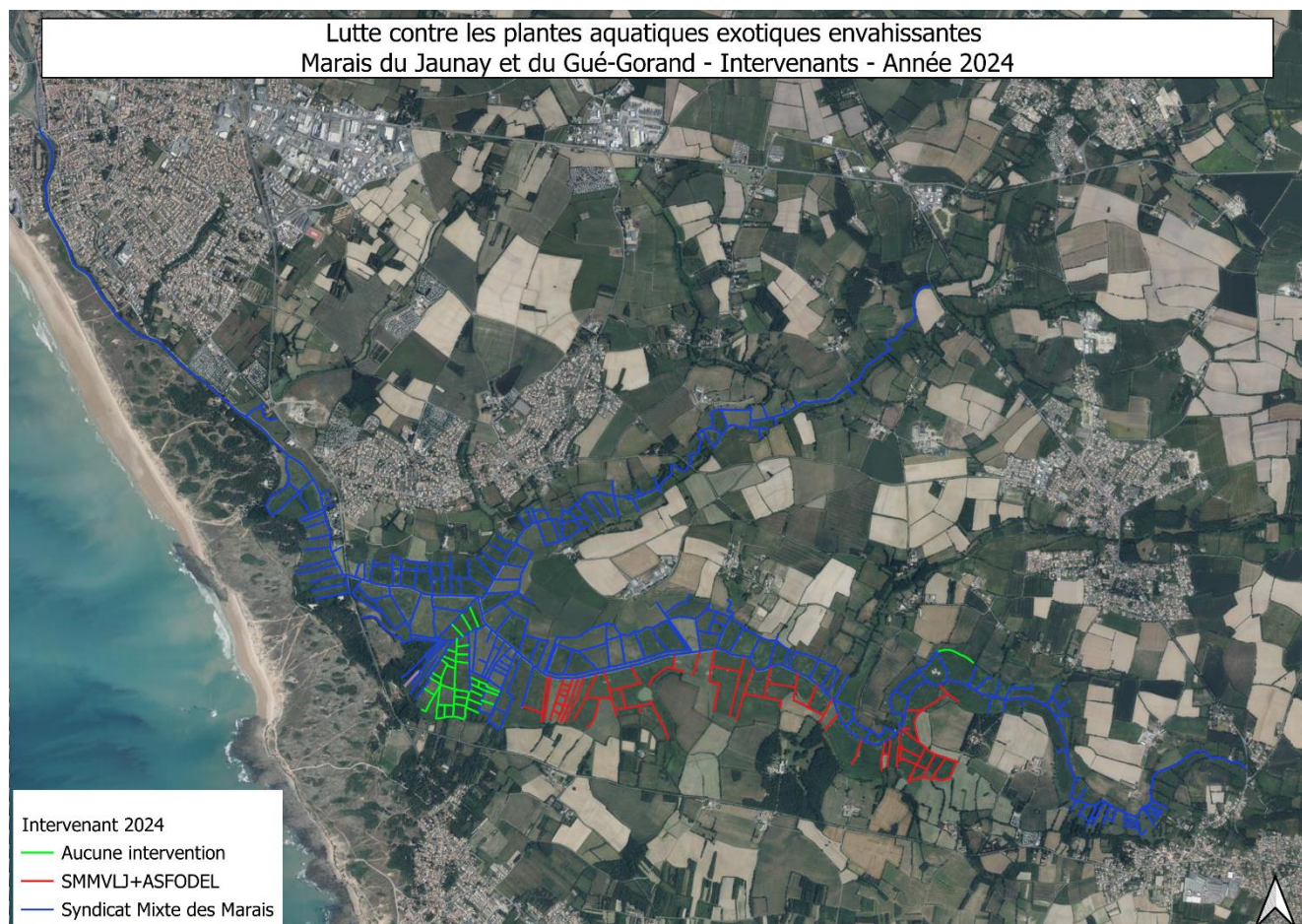
Toutes les plantes arrachées durant la campagne ont été déposées et épandues sur les parcelles situées aux abords des fossés.

L'arrachage manuel s'effectue en deux parties :

- **1^{ère} partie** : arrachage manuel par le Syndicat Mixte (SMMVLJ),
- **2^{ème} partie** : arrachage manuel par le chantier de réinsertion ASFODEL.

Année 2024			
Acteurs	Linéaire cumulé(m)	Nombre d'heures	Nombre de sacs (100 L)
SMMVLJ	202 376	232	134
ASFODEL	24 899	138	104
TOTAL	227 275	370	238

Une cartographie permet de représenter le linéaire de fossés arrachés par les différents intervenants :



En 2024, l'arrachage manuel a été réalisé sur un linéaire de 227 km alors qu'en 2023, il représentait 182 km, soit une différence de 45 km liée à un passage supplémentaire sur le marais et les rivières. Le temps total passé en 2023 était de 395 heures contre 370 heures en 2024, soit une diminution de 25 heures.

Le volume extrait en 2023 était de 23 m³ alors que celui de 2024 est de 24 m³, soit une légère augmentation de 1 m³ par rapport à l'année précédente.

Depuis quatre ans, le volume de plantes se stabilise sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand. De nombreux fossés fortement colonisés par la Jussie ou le Myriophylle du Brésil sont aujourd'hui en baisse ou sans la présence des deux plantes envahissantes. La baisse des taux de recouvrement démontre que la dynamique de colonisation de ces deux plantes s'affaiblit et parvient à se stabiliser sur certains secteurs du marais.

Les passages réalisés en début de saison estivale permettent de ralentir le développement des plantes et cassent la dynamique de colonisation des plantes. L'évolution croissante de la colonisation de l'Egeria densa engendre également une compétition végétale qui limite et perturbe le développement de la Jussie et du Myriophylle du Brésil.

En 2024, quatre passages sur le marais du Jaunay et du Gué-Gorand ont permis de stabiliser le taux de colonisation des plantes.

2. LE MARAIS DE SOULLANS ET LE MARAIS DE SAINT-HILAIRE ET NOTRE-DAME-DE-RIEZ

ETAT DES LIEUX

Le Syndicat Mixte a procédé au suivi de dix-sept sites sur ces secteurs dont 3 nouveaux découverts en 2024.

13 sites sur Soullans :

- Le Cailleteau 1 site (150 m) et 1 nouveau site (304 m),
- La Maisonneuve (2,5 km),
- La chaussée de Soullans (2,7 km), Le Picou (2,2 km),
- Les Baconnières - La Rivière (2,5 km),
- Le Chep (1,5 km),
- Le Bois David (136 m),
- La Sauvagette (1,8 km),
- Le Bel Avenir (4,4 km),
- Belle Rive (nouveau site, 787 m),
- La Chaussée de Soullans (2,1 km), Le Petit Pinier (nouveau site, 2 m)
- Canal de Soullans (3,2 km).
- Saint-André (nouveau site, 82 m).

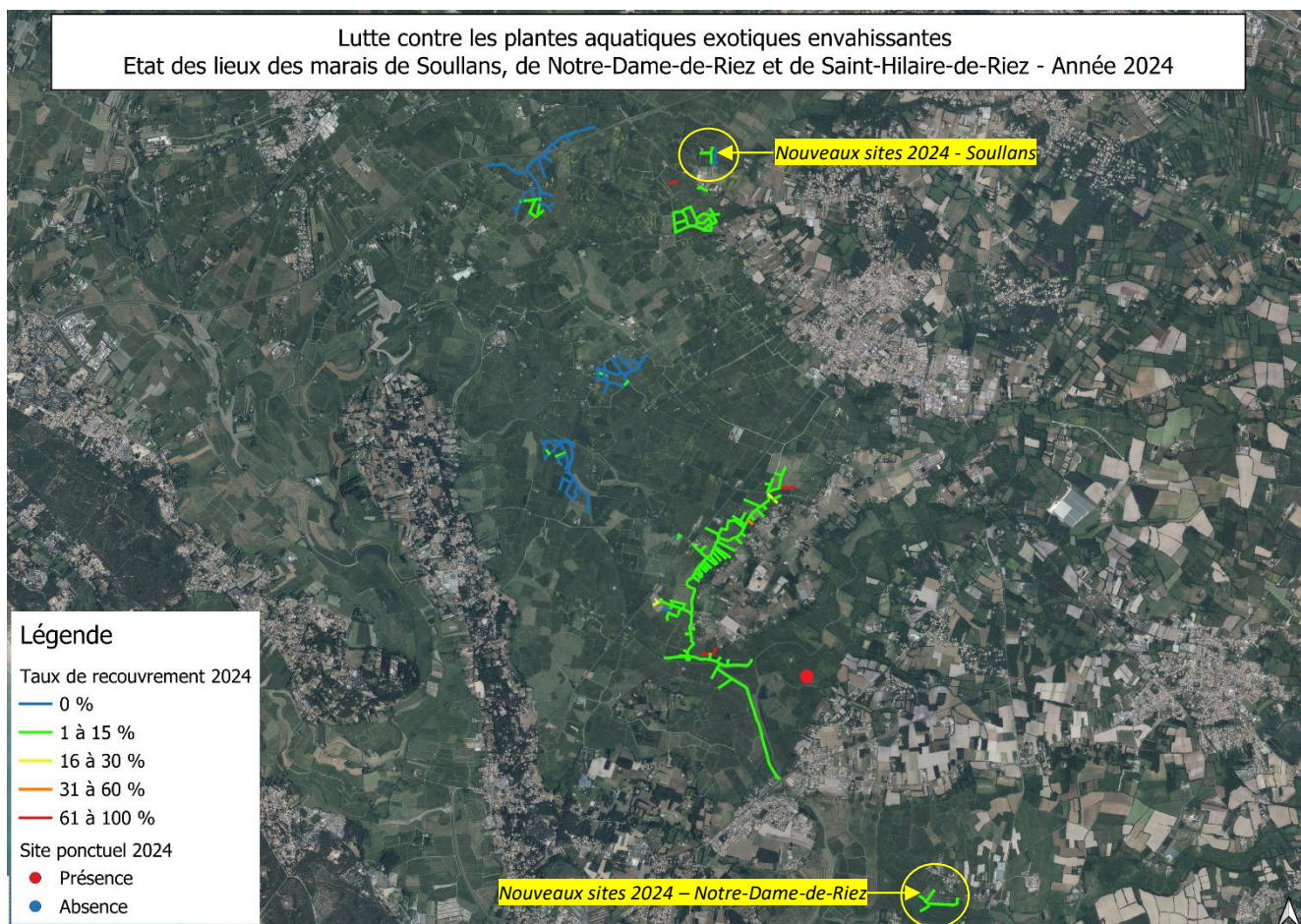
1 site sur Saint-Hilaire-de-Riez :

- Le Guittard (3,5 km),

3 sites sur Notre-Dame-de-Riez :

- Les Trois Fontaines (300 m),
- Ecours de l'Isle - L'Isle (2 km),
- Les Vallées - Ecours de la Rosette (nouveau site, 871 m).

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux des marais de Soullans, de Notre-Dame-de-Riez et de Saint-Hilaire-de-Riez - Année 2024



Taux de recouvrement	Nombre de fossés en 2023	Nombre de fossés en 2024	Evolution 2023=> 2024
0%	17	51	↗ 34
1 à 15 %	117	100	↘ 17
16 à 30 %	3	2	↘ 1
31 à 60 %	1	1	=
61 à 100 %	2	3	↗ 1

Comparativement à l'année 2023, le taux de recouvrement par la Jussie a diminué sur quatre secteurs. Le nombre de fossés colonisés entre 1 et 15 % est en baisse avec 17 fossés en moins et le nombre de fossés non colonisés augmente avec 34 fossés en plus. Les fossés ayant un taux de colonisation de 16 à 30 % sont en baisse, montrant ainsi la diminution de la présence de plantes invasives et l'efficacité des campagnes d'arrachage manuel.

Les fossés ayant un taux de recouvrement supérieur à 60 % augmentent légèrement car un nouveau site fortement colonisé a été découvert en 2024 sur la commune de Soullans.

ARRACHAGE MANUEL

Pour la campagne 2024, 2 à 6 passages ont été réalisés sur l'ensemble des sites. Le volume total arraché s'élève à 17,2 m³ pour une durée de travail de 187 heures et un linéaire équivalent à 127 kilomètres.

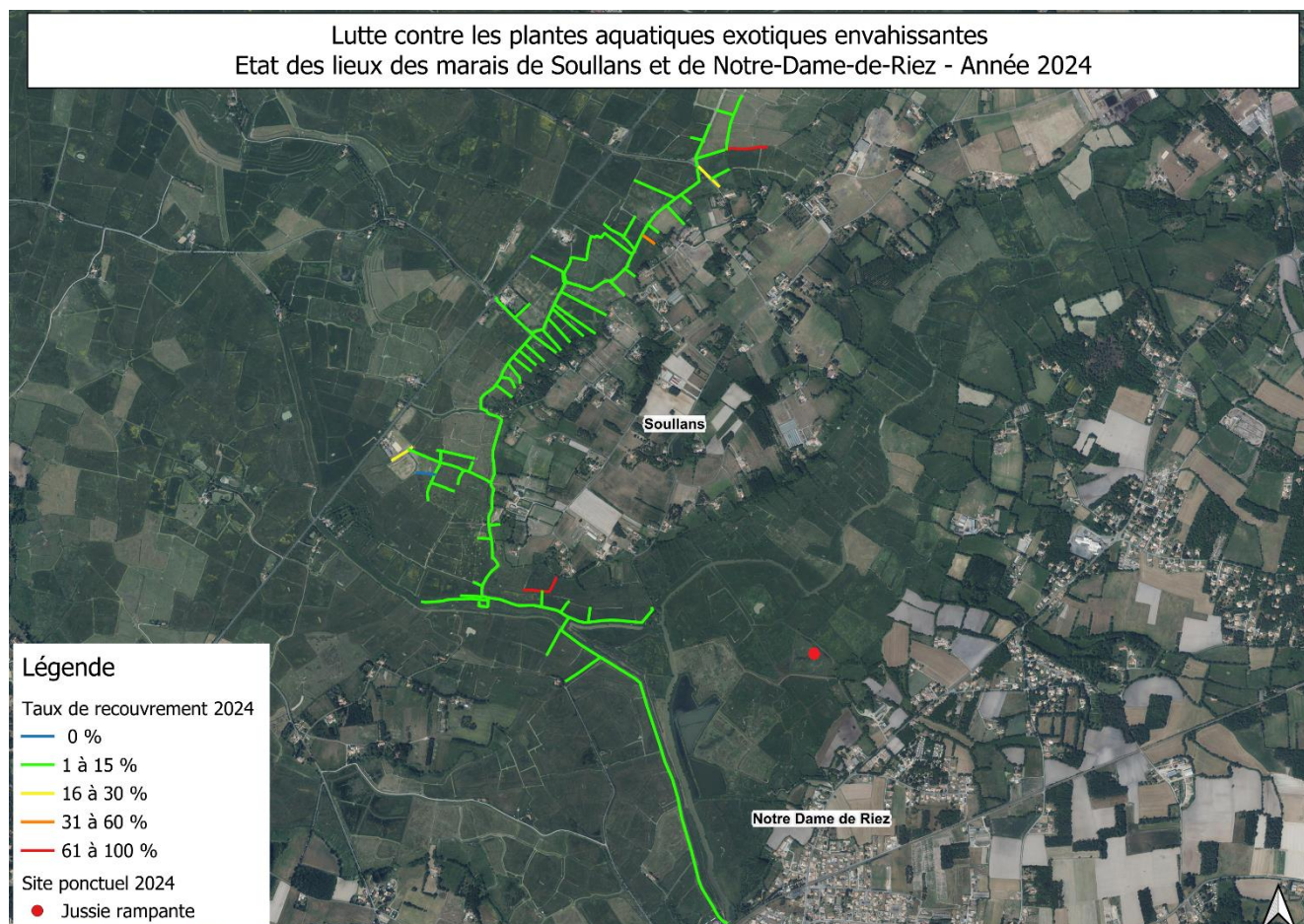
Le linéaire total de fossés colonisés sur l'ensemble des sites s'élève à 17 kilomètres.

Année 2024			
Site	Linéaire cumulé (m)	Nombre d'heures	Volume en litres
Le Cailleteau	632	4	400
La Maisonneuve	10 000	6	21
Le Picou	10 000	9	0
Les Baconnières	11 000	21	2 290
Le Chep	7 000	20	2 994
Le Bois David	544	1	70
La Sauvagette	8 000	14	19
Le Bel Avenir	22 000	34	3 287
Le Petit Pinier (Chaussée de Soullans)	13 000	6	0
Le Guittard	11 000	7	20
Les Trois Fontaines	300	28	5 500
L'Isle (Ecours de l'Isle)	9 646	8	131
Belle Rive	1 500	1	43
Les Vallées	7 000	7	200
Canal de Soullans	15 000	21	2 300
TOTAL	126 622	187	17 275

2.1. Point particulier sur la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*)

Depuis quatre ans, la Jussie rampante (*Ludwigia peploides*) a fait son apparition dans le marais de Soullans. Cette plante, qui se développe par bouturage et par ses graines, a tendance à évoluer très rapidement.

En constante évolution, la plante a été localisée sur la commune de Soullans aux lieux-dits « Le Chep » et « Le Bel Avenir », et depuis deux ans à Notre-Dame-de-Riez, au lieu-dit « L'Isle ».



Pour l'année 2024, le taux de recouvrement de la Jussie sur le site du « Bel Avenir » se stabilise. Comparativement à l'année 2023, les fossés colonisés entre 1 et 15 % restent les mêmes en 2024. Seuls deux fossés ont eu leur taux de recouvrement qui a évolué.

Le premier fossé, colonisé à 15 % en 2023, passe à plus de 31 % de colonisation pour l'année 2024, tandis que le second, qui était recouvert à plus de 16 % en 2023, passe de 1 à 15 % de colonisation en 2024. Concernant les autres fossés, le taux de recouvrement se stabilise et reste majoritairement situé entre 1 à 15 % de colonisation.

Les conditions climatiques particulièrement pluvieuses du début d'année 2024 ajoutées au niveau d'eau constant et haut du marais et durant toute la saison estivale ont permis à la plante de moins proliférer et donc de moins se disperser. Les faibles températures enregistrées durant la campagne d'arrachage manuel 2024 ont empêché la plante de développer de gros herbiers.

Comparativement à l'année 2023, la plante n'a pas pu accéder au fond des fossés et ainsi développer son système racinaire lui permettant aussi de développer ses capsules de graines qui ont été moins observées en 2024. Six passages ont été réalisés en arrachage manuel par les agents du Syndicat Mixte, ce qui a permis de maintenir le taux de colonisation de la plante sur l'ensemble du site « Le Bel Avenir ».

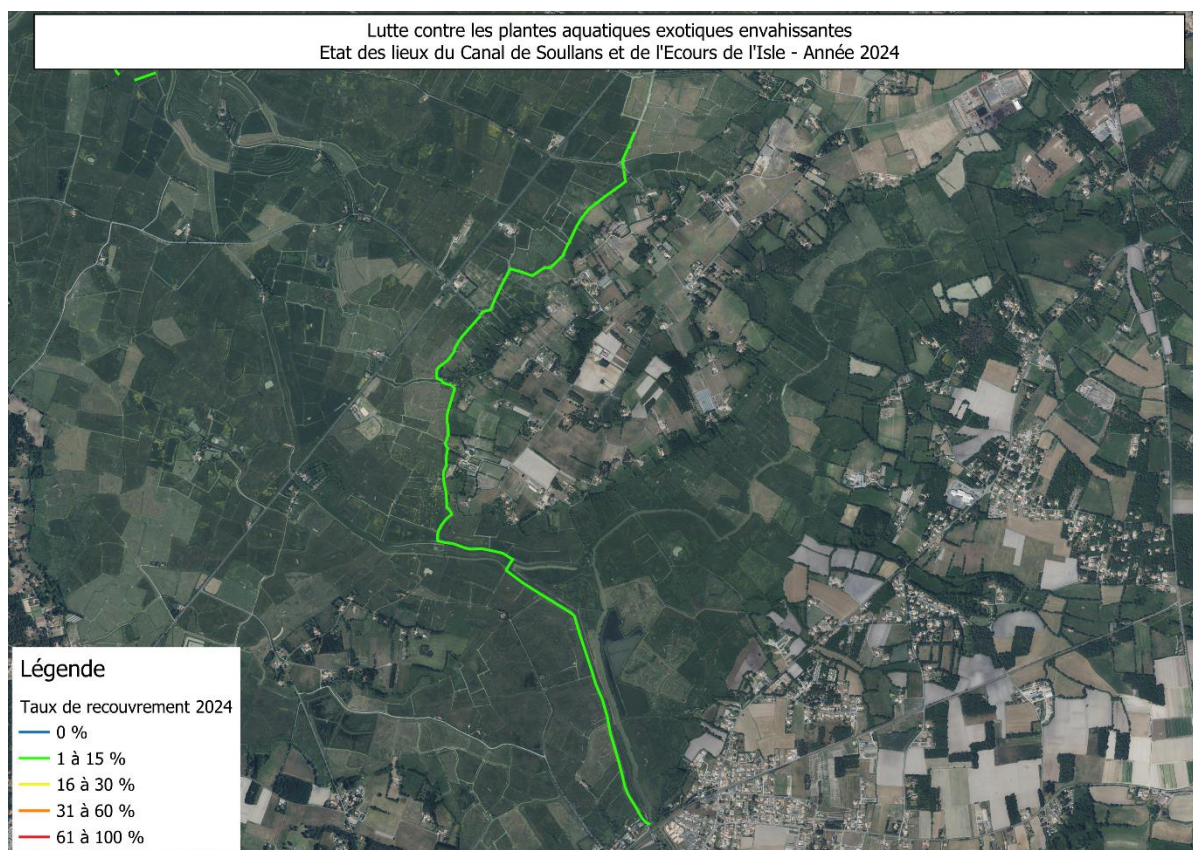
A noter qu'un fossé situé sur le site du « Chep » passe au-dessus des 16 % de colonisation. Ce fossé peu profond et dépourvu de végétation aquatique reste très favorable au développement de la Jussie.

Malgré ces nombreuses interventions, la Jussie continue sa colonisation et la plante a été découverte sur plusieurs fossés situés en aval du site du « Bel Avenir » notamment sur la commune de Notre-Dame-de-Riez.

2.2. Canal de Soullans et écouers de l'Isle

ETAT DES LIEUX

Pour l'année 2024, l'état des lieux démontre que la Jussie rampante est restée stable et que son périmètre de colonisation n'a pas évolué. Le canal de Soullans a un taux de recouvrement qui se situe de 1 à 15 % pour un linéaire colonisé qui s'élève à 3 204 m. Concernant l'écours de l'Isle, situé en aval du secteur colonisé par la plante, la totalité de son linéaire est envahi, soit 1 686 m.



ARRACHAGE MANUEL

L'arrachage manuel a été réalisé en bateau et à pied par les agents du Syndicat Mixte et un saisonnier.

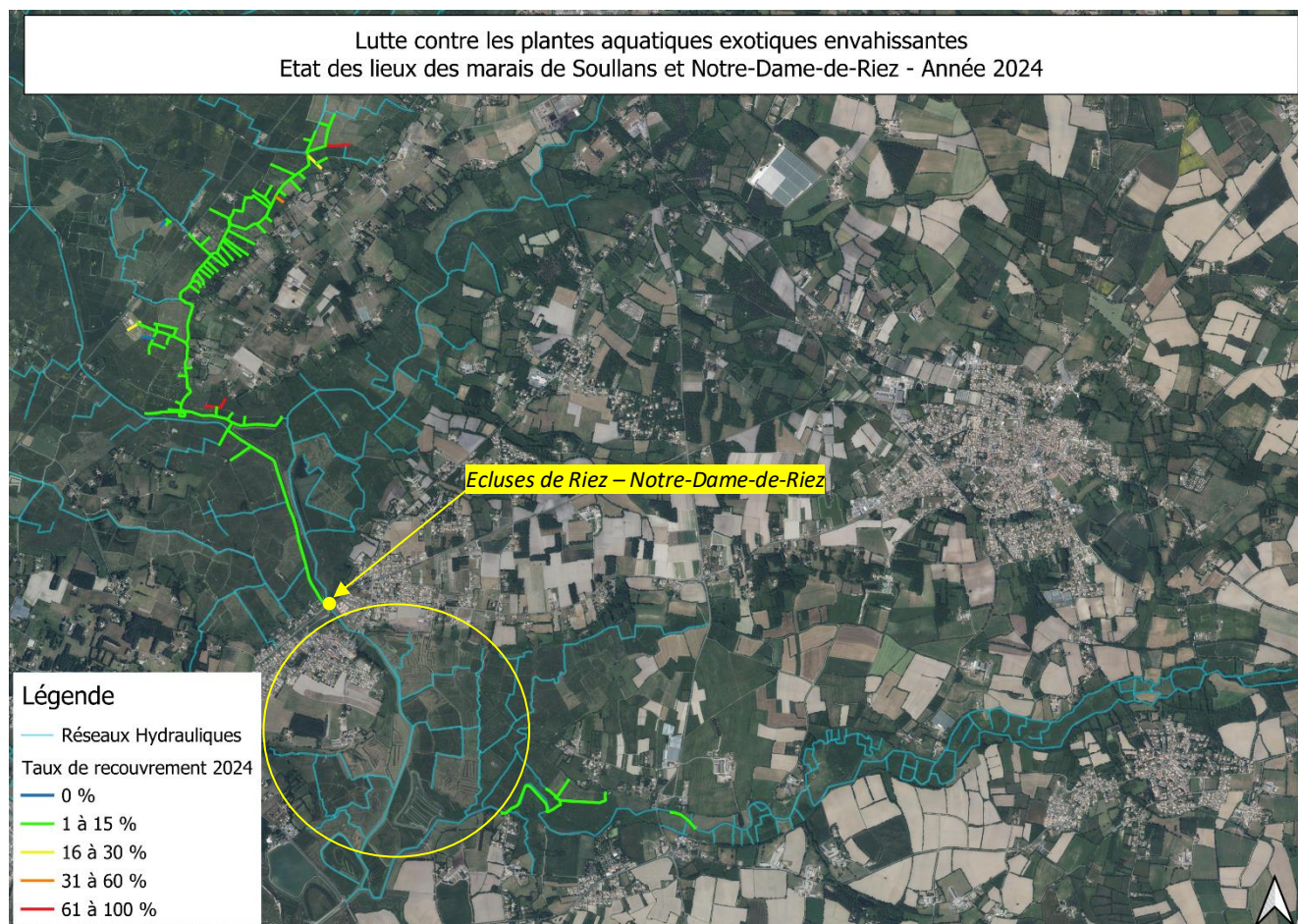
Sept passages ont été effectués sur le canal de Soullans pour un linéaire total arraché de 11,3 km et un linéaire complémentaire prospecté de 2 km. La durée de travail est équivalente à 21 heures pour un volume de plantes extrait de 200 litres.

Sur l'écours de l'Isle, dont le linéaire total arraché est de 5 km, la durée de travail est de 4 heures pour trois passages et un volume de plantes extrait équivalent à 90 litres.

En 2024, les niveaux d'eau stables ont permis de contenir la Jussie et de limiter son périmètre de colonisation. Les nombreux herbiers et boutures observés en 2023 n'étaient plus présents sur le site en 2024. Les conditions météorologiques du début de saison ajoutées aux faibles températures estivales ont ralenti le développement de la Jussie ce qui a permis de maintenir la plante sur les secteurs déjà colonisés.

Seules les protections de berges avec pieux et géogrille disposées le long de l'écours de l'Isle ont facilité la fixation de la Jussie et le développement de petits herbiers.

Malgré les suivis et les états des lieux mis en place sur les deux sites, la Jussie se maintient et risque de coloniser les marais situés en aval des écluses de Riez.



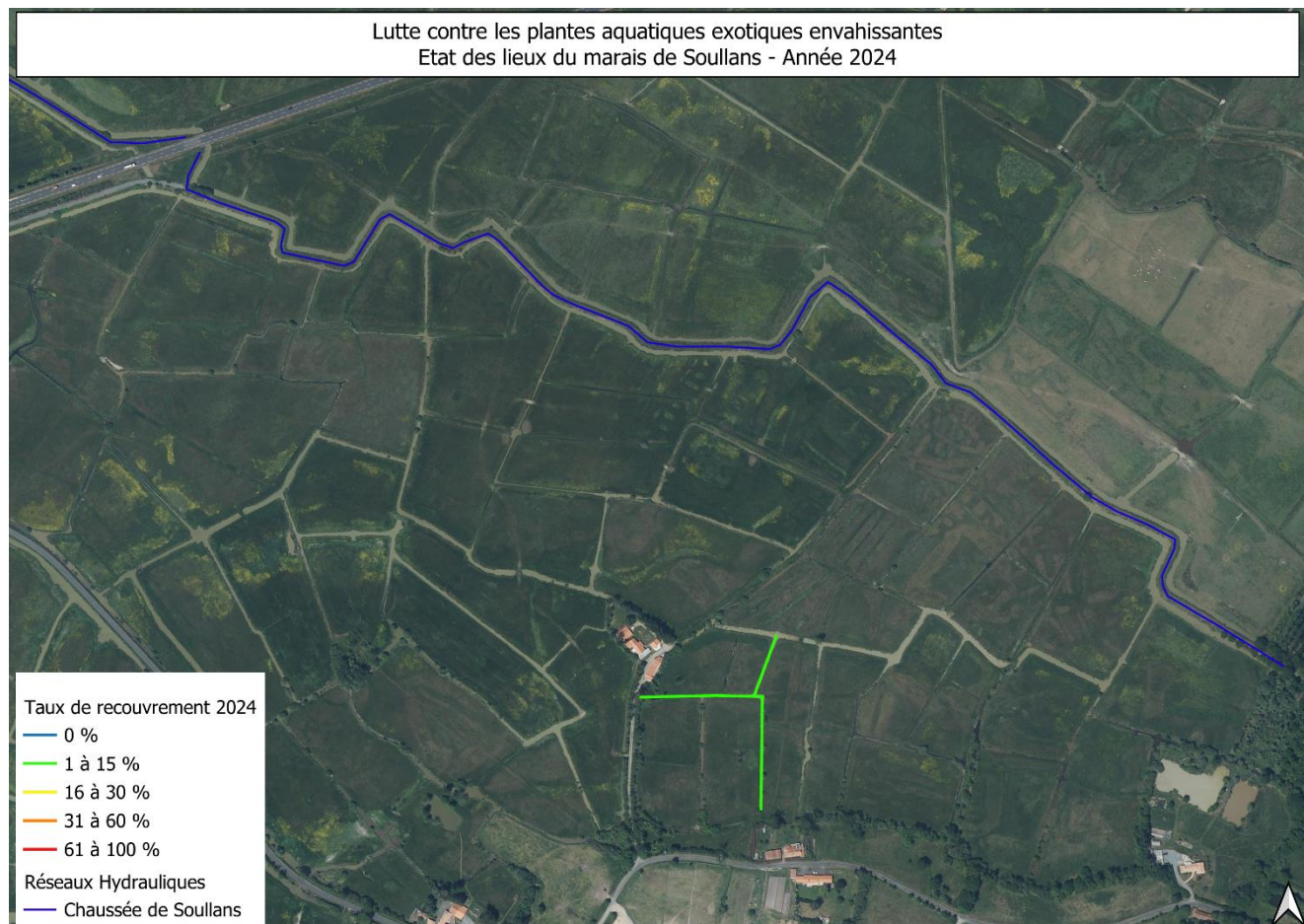
Une attention particulière sera portée à ce secteur afin de limiter l'implantation de la Jussie en aval et un état des lieux et plusieurs suivis seront reconduits en 2025.

3. Nouveau site 2024

3.1. Le Cailleteau

ETAT DES LIEUX

En août 2024, lors d'un état des lieux réalisé dans le marais de Soullans, les agents du Syndicat Mixte ont découvert la présence de la Jussie au lieu-dit « le Cailleteau » à Soullans sur un linéaire de 304 m.



Pour l'année 2024, le taux de recouvrement de la Jussie se situe entre 1 et 15 % de colonisation. Les trois fossés colonisés majoritairement par de petits herbiers et des boutures ont fait l'objet d'une campagne d'arrachage manuel.

ARRACHAGE MANUEL

L'arrachage manuel a été mené durant la période estivale par les agents du Syndicat Mixte avec l'aide de deux saisonniers, en deux passages, représentant un linéaire total arraché de 632 m.

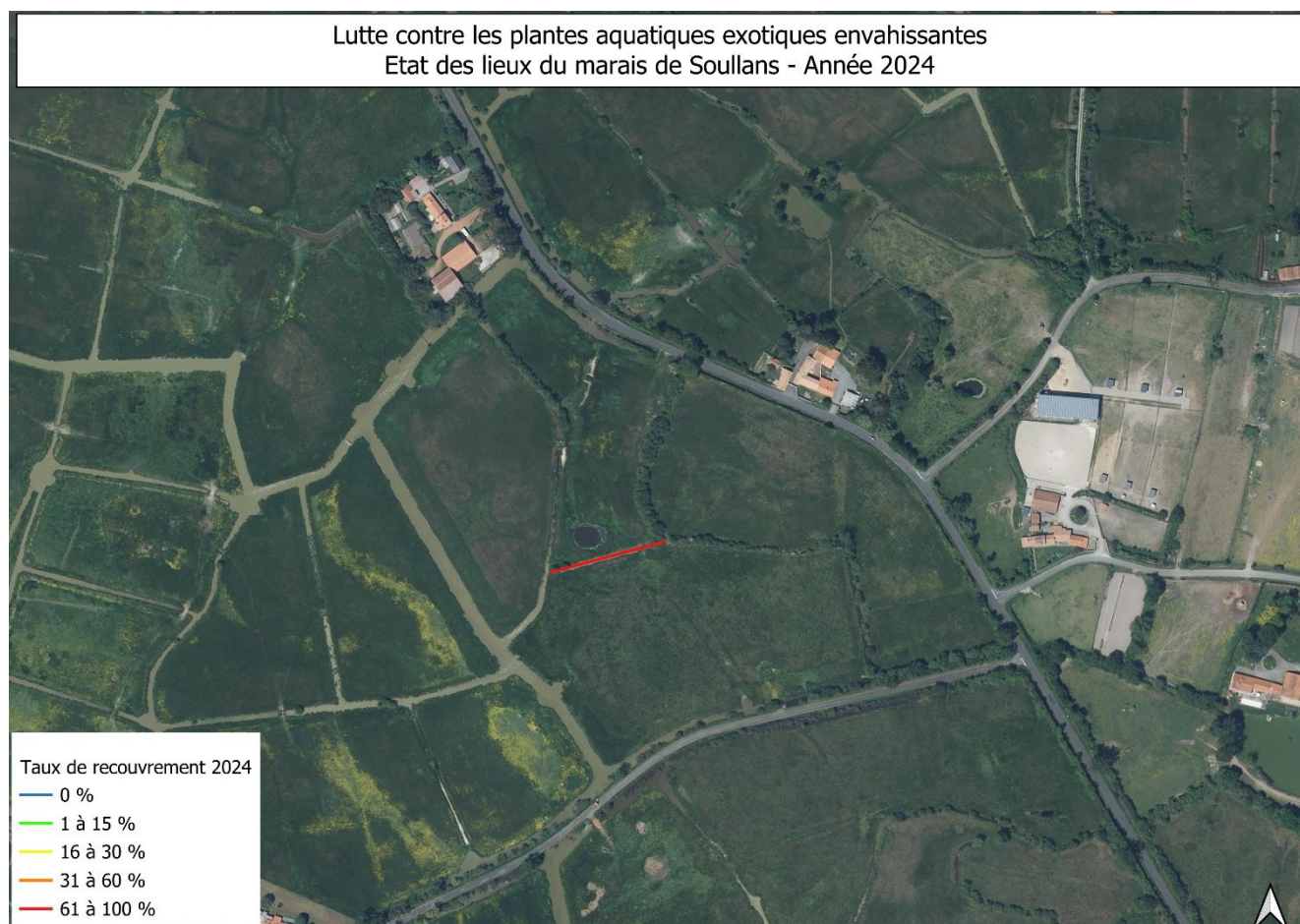
Le volume extrait en 2024 s'élève à 400 litres pour une durée de travail équivalente à 4 heures. Les suivis réalisés en complément de l'arrachage manuel représentent un linéaire de 13 km pour un temps passé de 6 heures.

Ce site en début de colonisation fera l'objet d'une attention particulière en 2025 avec la mise en place de plusieurs passages en arrachage manuel et d'un état des lieux afin de suivre l'évolution de la colonisation de la Jussie.

3.2. Saint-André

ETAT DES LIEUX

En 2024, lors de la réalisation d'un état des lieux, les agents du Syndicat Mixte ont découvert la présence de la Jussie sur un fossé situé au lieu-dit « Saint-André » à Soullans.



Dès la découverte du fossé, un filet a été disposé afin de retenir les éventuelles boutures et éviter un élargissement du périmètre de colonisation de la Jussie. Aucune intervention en arrachage manuel n'a été réalisée en 2024.

La Jussie ayant recouvert le fossé à plus de 60 % de colonisation et sur plus de 80 m, le Syndicat Mixte avait prévu d'intervenir mécaniquement en 2024. Mais, au vu des conditions météorologiques particulières de la saison estivale 2024 cumulant une pluviométrie continue et des niveaux d'eau relativement hauts, cette intervention a été reportée en 2025.

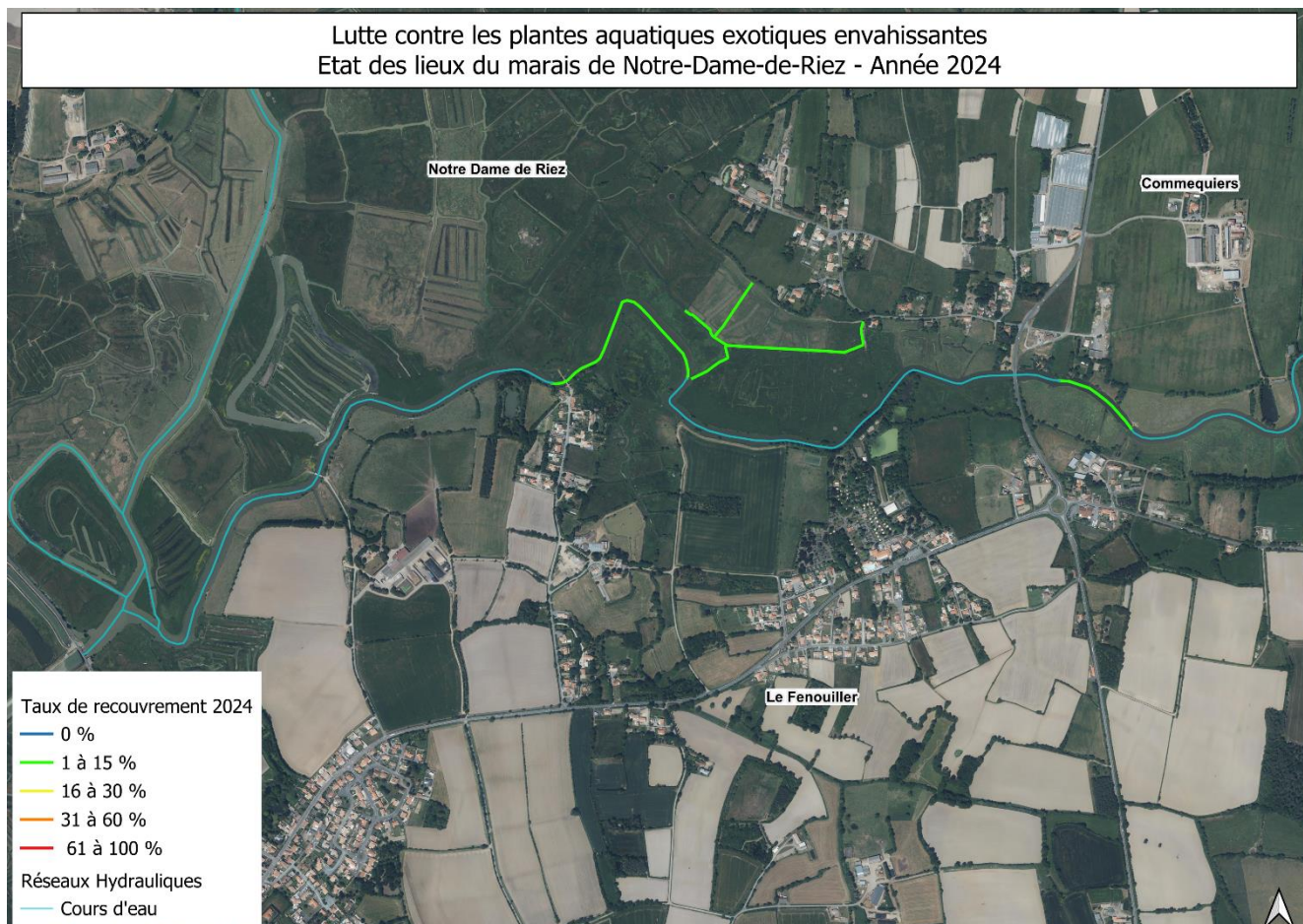
En complément, une campagne d'arrachage manuel et des suivis de la colonisation par la Jussie seront effectués en 2025.

3.3. Les Vallées

ETAT DES LIEUX

En 2024, les agents du Syndicat Mixte ont été avertis de la présence de Jussie sur plusieurs fossés de marais situés à Notre-Dame-de-Riez, au lieu-dit « les Vallées ». Dès la découverte, un état des lieux du site a été fait.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes Etat des lieux du marais de Notre-Dame-de-Riez - Année 2024



Pour l'année 2024, le taux de recouvrement de la Jussie sur les fossés se situe entre 1 et 15 % de colonisation, représentant un linéaire colonisé de 871 m. A noter que deux tronçons de la rivière « la Vie » sont aussi colonisés par la Jussie sur un linéaire de 824 m.

ARRACHAGE MANUEL

L'arrachage manuel a été réalisé en bateau et à pied par les agents du Syndicat Mixte avec l'aide de deux saisonniers. Trois passages ont été effectués sur la partie fossé de marais pour un linéaire total arraché de 2,6 km et un linéaire complémentaire prospecté de 4 km. La durée de travail est équivalente à 7 heures pour un volume de plantes extrait de 2,1 m³. Deux passages supplémentaires ont été réalisés sur la partie cours d'eau afin de retirer l'ensemble de la Jussie.

La Jussie, localisée avec un herbier principal et de nombreuses boutures réparties sur les fossés, était déjà bien implantée. Tous les résidus de la plante ont été déposés sur les parcelles adjacentes et afin d'être brûlés par le soleil.

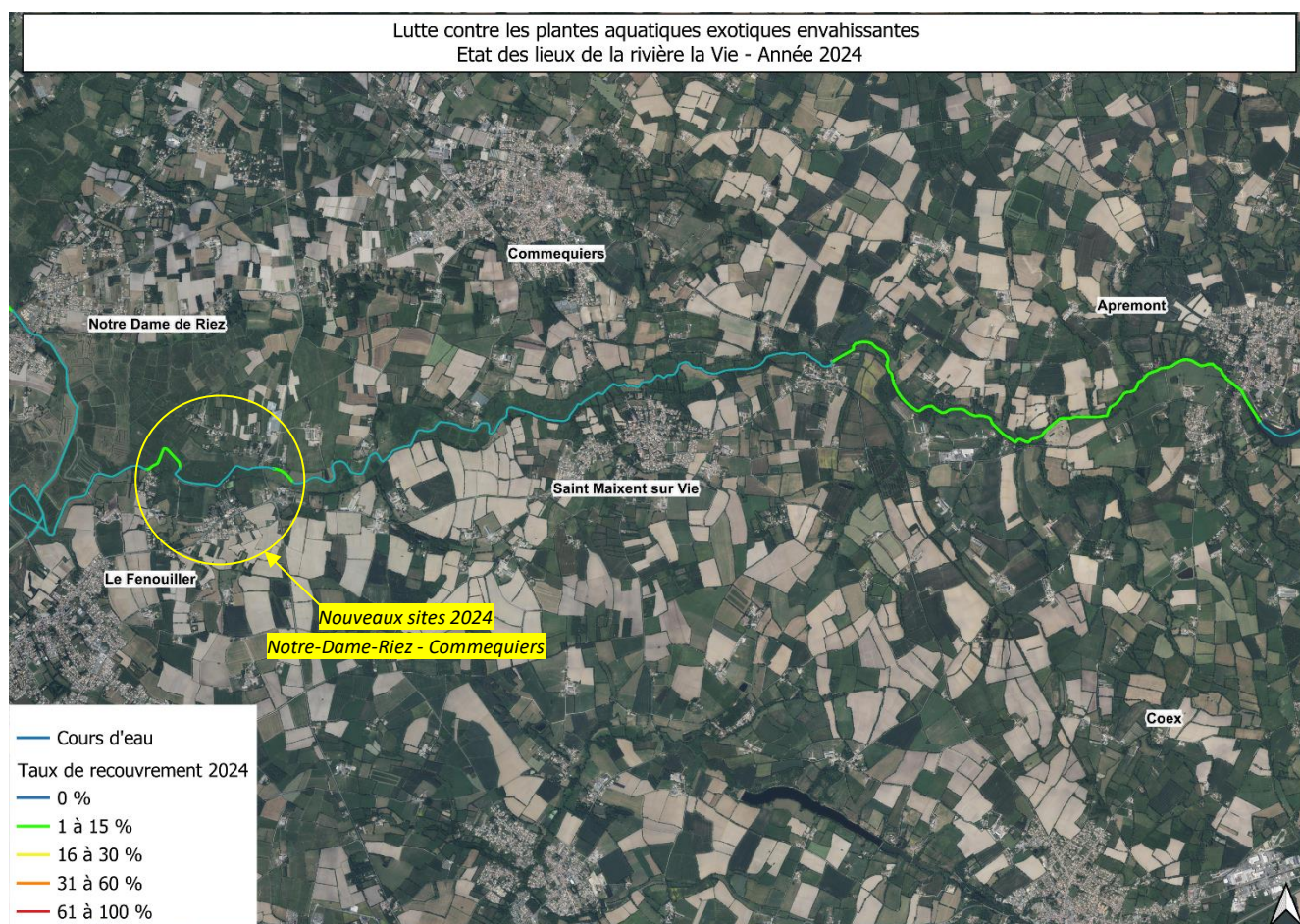
Ce site en début de colonisation fera l'objet d'une attention particulière en 2025 avec la mise en place de plusieurs passages en arrachage manuel et des états des lieux afin de suivre l'évolution de la colonisation de la Jussie.

4. LES COURS D'EAU

4.1. Rivière la Vie

ETAT DES LIEUX

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes est effectué sur la rivière la Vie.



Pour l'année 2024, le taux de recouvrement de la Jussie reste le même qu'en 2023 avec une confirmation de la baisse de la colonisation sur la partie située au pied du barrage d'Apremont. Sur cette première partie de la rivière, le linéaire colonisé reste identique à l'année 2023 avec 5 792 m envahis par la Jussie.

Lors de la réalisation d'un état des lieux de la rivière par les agents du Syndicat Mixte, deux nouveaux sites ont été découverts : le premier au lieu-dit « les Vallées » à Notre-Dame-De-Riez, avec un linéaire colonisé de 590 m ; le second au lieu-dit « le Pas-Opton » à Commequiers, colonisé sur 234 m.

Dès la découverte de ces sites, une campagne d'arrachage manuel a été mise en place avec plusieurs passages.

ARRACHAGE MANUEL

Durant la période estivale, les agents du Syndicat Mixte avec l'aide de deux saisonniers ont effectué six passages en arrachage manuel, sur un linéaire total arraché de 17 km, et prospecté un linéaire supplémentaire de 20 km.

Le volume extrait en 2023 était de 4,2 m³ alors qu'en 2024 il est de 1,5 m³, soit une baisse de 2,7 m³ entre les deux années. Le temps passé en 2023 était de 61 heures contre 54 heures en 2024.

Année	Acteur	Linéaire (km)	Nombre d'heures	Volume (en litres)	Action
2022	SMMVLJ	17	121	9 800	Arrachage manuel et suivis
2023	SMMVLJ	26	61	4 200	Arrachage manuel et suivis
2024	SMMVLJ	37	54	1 500	Arrachage manuel et suivis
Total		80	236	15 500	

Principalement localisée dans les approches et les dépressions liées aux érosions de berge de la rivière, la Jussie s'est développée sous forme de gros herbiers et de boutures souvent déposées sur les vases des approches ou les berges érodées du cours d'eau.

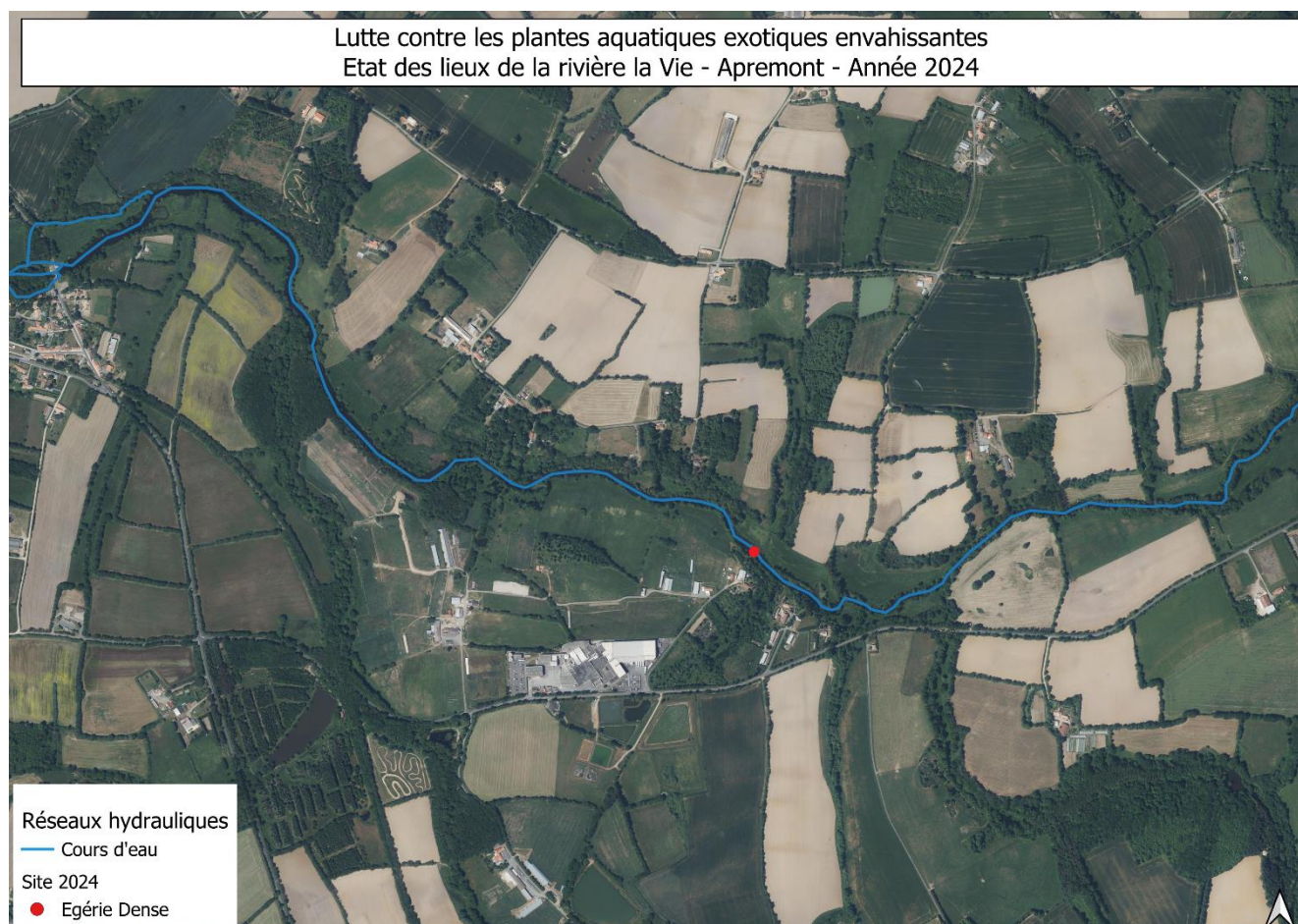
Le volume extrait en 2024 est divisé par trois par rapport à 2023, ce qui prouve que l'arrachage manuel et les suivis réguliers permettent de réduire le volume de plantes. Tous les résidus des plantes arrachées ont été épandus directement sur site et brûlés par le soleil.



Malgré ces opérations d'arrachage, la situation reste inquiétante. La rivière et son débit permanent favorise le transport de la plante vers l'aval permettant ainsi à la Jussie de coloniser, en 2024, deux nouveaux tronçons du cours d'eau et une partie des fossés du marais du barrage des Vallées. Les suivis et les états des lieux seront reconduits en 2025 afin d'éviter une colonisation totale de la rivière et des marais situés en aval.

4.2. Point particulier sur l'Egeria densa

Lors de l'état des lieux sur la rivière la Vie, une nouvelle station d'Egérie dense a été découverte au lieu-dit « la Motte Grenet » sur une surface d'environ 5 m² répartie en deux herbiers.

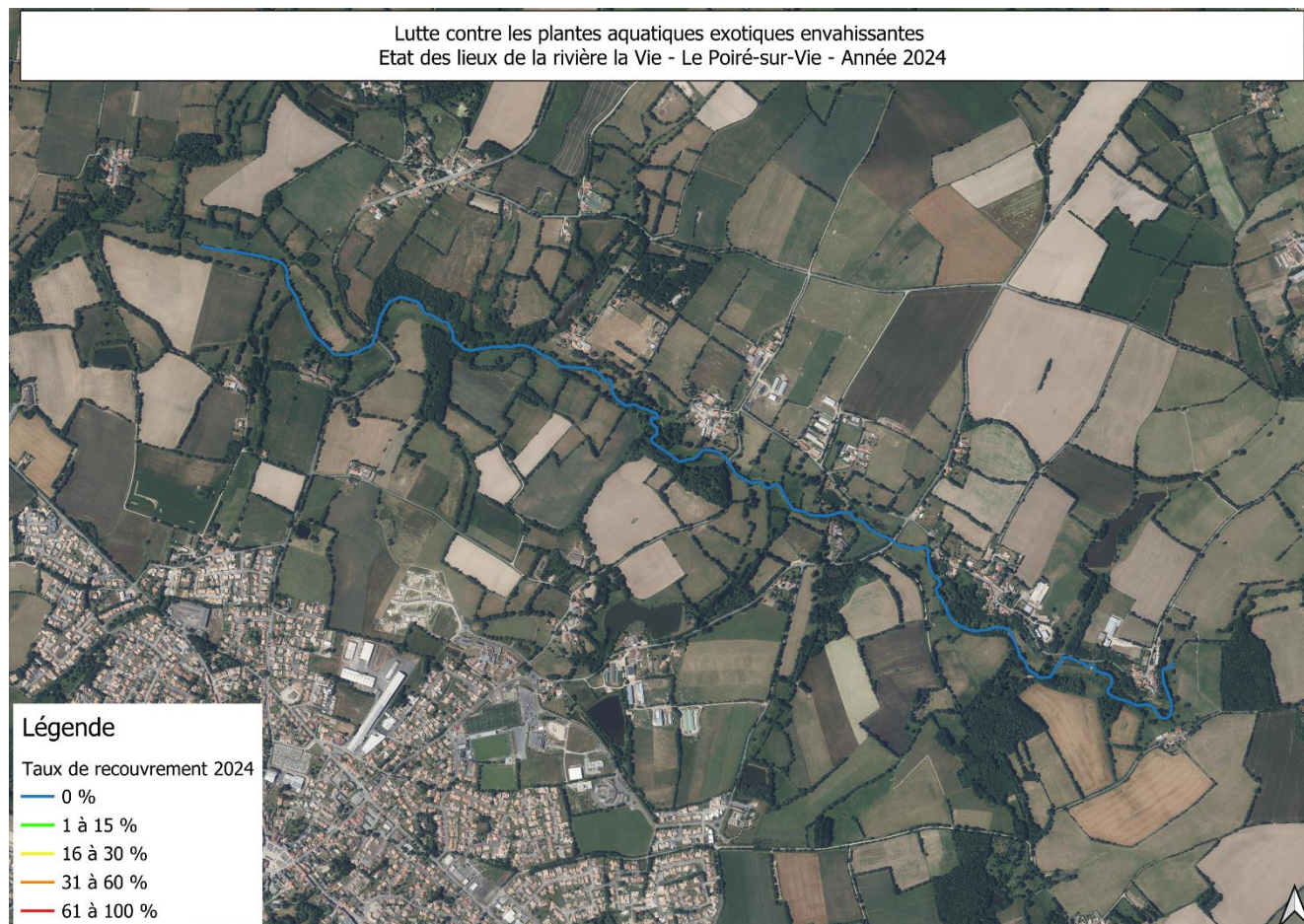


N'intervenant pas sur cette plante aux risques de la disperser un peu plus, les agents du Syndicat Mixte réaliseront un suivi annuel afin d'observer l'évolution de la colonisation sur le cours d'eau.

4.3. Rivière La Vie - Le Poiré-sur-Vie

ETAT DES LIEUX

Depuis juin 2018, le Syndicat Mixte a découvert la présence de la Jussie sur la rivière la Vie au niveau du lieu-dit La Roussetière au Poiré-sur-Vie, à proximité d'un passage à gué. Chaque année, un état des lieux précis du linéaire de la rivière colonisée est effectué.



Un état des lieux a été effectuée par les agents et les saisonniers du Syndicat Mixte. En 2024, le linéaire total prospecté s'élève à 8,4 km et aucune plante invasive n'a été observée.

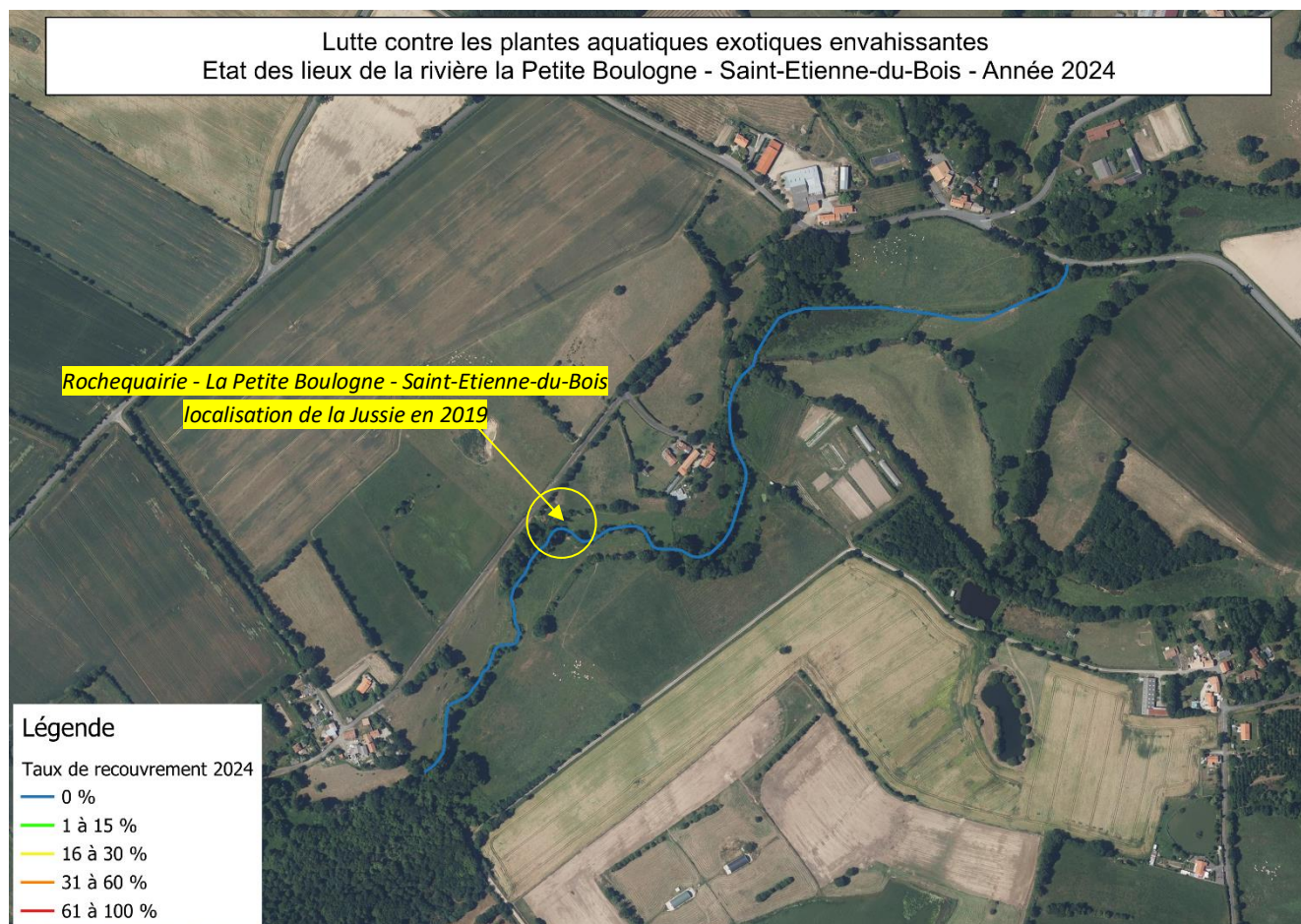
Année	Linéaire (km)	Nombre d'heures	Volume (litres)	Action
2018	12	43	1 000	Arrachage manuel et suivis
2019	20	59	55	Arrachage manuel et suivis
2020	13	33	50	Arrachage manuel et suivis
2021	14	12	10	Arrachage manuel et suivis
2022	0,32	0,5	1	Arrachage manuel et suivi
2023	6,6	20	0	Arrachage manuel et suivi
2024	8,4	11	0	Arrachage manuel et suivi
Total	74,32	178,5	1 116	

Depuis trois ans, le Syndicat Mixte obtient des résultats significatifs et positifs. Les suivis et les campagnes d'arrachage manuel répétés ont permis de maîtriser la plante. Un suivi sera mis en place sur ce secteur en 2025 afin de confirmer les résultats obtenus en 2024.

4.4. Rivière La Petite Boulogne

ETAT DES LIEUX

En 2019, lors d'un chantier pour l'entretien de la végétation à Saint-Etienne-du-Bois, le Syndicat Mixte a découvert la présence de la Jussie sur la rivière la Petite Boulogne. Chaque année, un état des lieux de la station située sur la rivière est effectué.



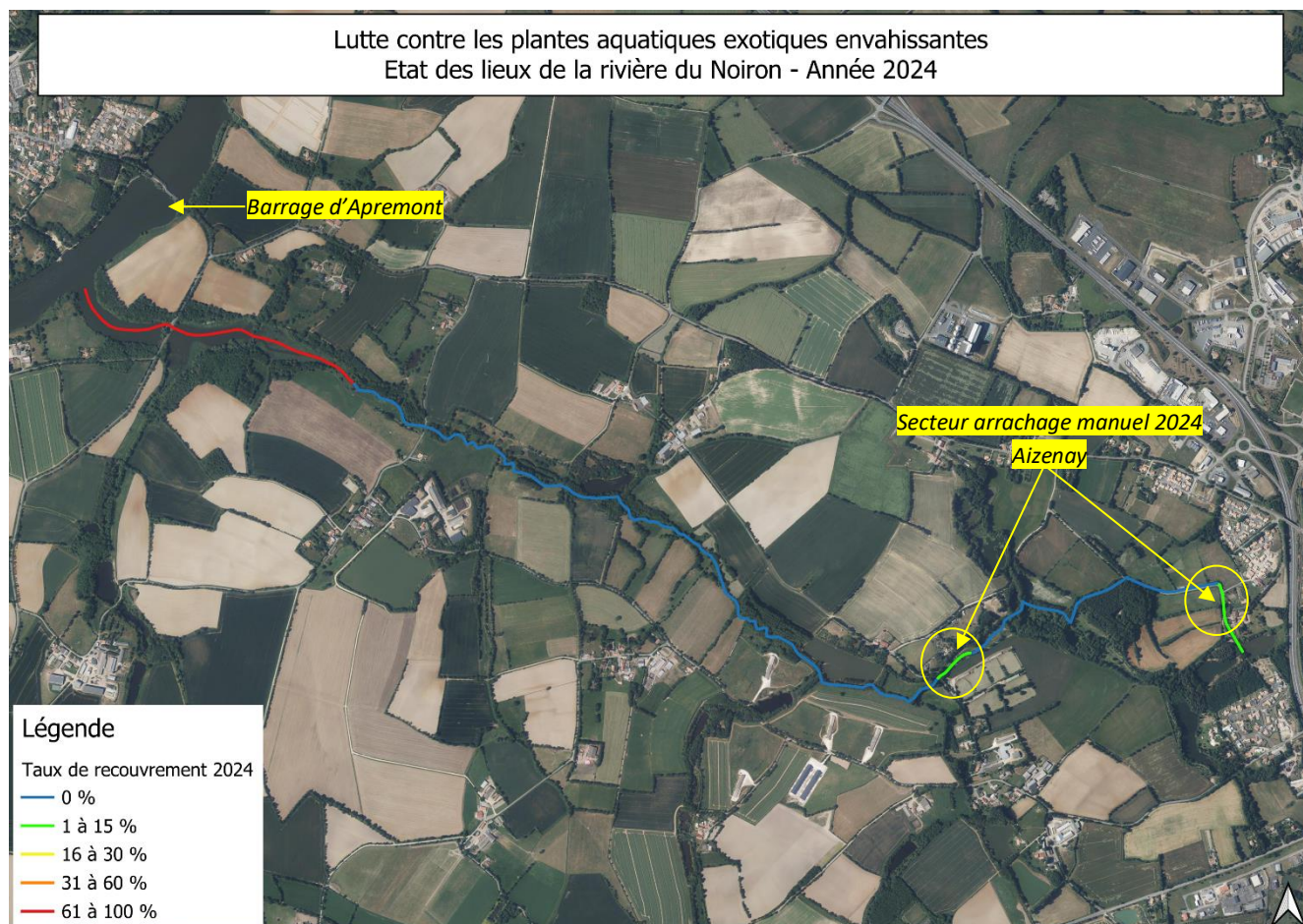
La portion de rivière où la Jussie était présente en 2019 a été prospectée et aucune plante n'a été observée en 2024. Un suivi sera effectué sur ce secteur en 2025 afin de confirmer les résultats obtenus en 2024.

4.5. Rivière Le Noiron - Aizenay

ETAT DES LIEUX

En octobre 2023, la Fédération de Vendée pour le Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a alerté le Syndicat Mixte sur la présence de la Jussie dans le cours d'eau du Noiron au niveau du barrage d'Apremont. Dès lors, les agents du Syndicat Mixte ont procédé à un état des lieux complet du cours d'eau.

Lutte contre les plantes aquatiques exotiques envahissantes
Etat des lieux de la rivière du Noiron - Année 2024



Pour l'année 2024, l'état des lieux démontre que 1 524 m de cours d'eau sont colonisés et divisés en deux portions. La première partie du cours d'eau a un taux de recouvrement se situant entre 1 à 15 % pour un linéaire envahi de 410 m. Pour la deuxième portion, le taux de recouvrement se situe de 61 à 100 % pour un linéaire colonisé de 1 114 m, comprenant une grande partie dans le lac d'Apremont.

Lors de l'état des lieux, un plan d'eau colonisé par la Jussie a été découvert sur le secteur amont. Il est probablement la source de dissémination de la plante dans le cours d'eau et le barrage d'Apremont.

ARRACHAGE MANUEL

Un suivi et une campagne d'arrachage manuel ont été réalisés par les agents du Syndicat Mixte et un saisonnier. En 2024, seule la portion située en amont du cours d'eau entre le lieu-dit « Bonnefonds » et « La Pimpère » a été effectuée en arrachage manuel représentant 1 554 m pour une durée de travail équivalente à 4 heures et un volume de plantes arrachées de 40 litres. Le linéaire total arraché et prospecté s'élève à 4,5 km pour une durée de travail de 7 heures.

La première partie située en amont est faiblement colonisée avec la présence de quelques boutures très éparées. La deuxième située en aval du cours d'eau fait partie intégrante du barrage d'Apremont. Elle est plus fortement colonisée avec de nombreux herbiers de tailles importantes et déposés de chaque côté du lit mineur du cours d'eau.

Sur ce secteur, Vendée-Eau, propriétaire du site, doit mettre en place en 2025 un programme d'actions afin de limiter la colonisation de la Jussie sur le lac et la rivière situés en aval. Le Syndicat Mixte poursuivra les opérations de gestion et effectuera les suivis et les états des lieux sur ce site en 2025.

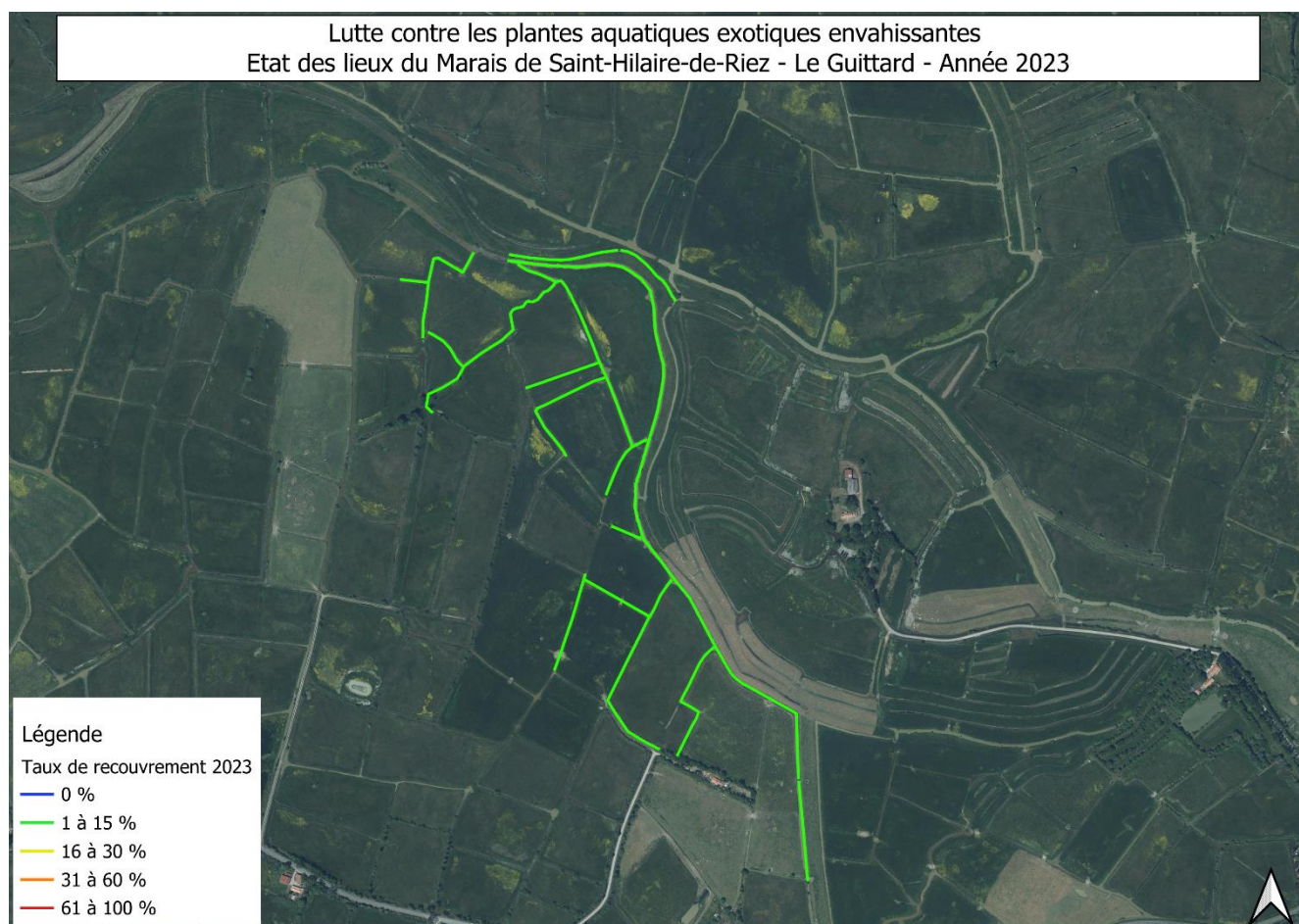
C. PLAN DE GESTION 2024 - MARAIS DE SAINT-HILAIRE-DE-RIEZ

Dans le cadre du plan de gestion élaboré par le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay, des travaux de restauration des milieux ont été mis en œuvre en 2024. Le site du Guittard à Saint-Hilaire-de-Riez a fait l'objet d'un programme d'actions visant à favoriser la résilience des milieux avec l'objectif de limiter l'implantation des espèces invasives.

1. LE GUITTARD

1.1. Etat des lieux

Chaque année, un état des lieux du taux de recouvrement des plantes aquatiques exotiques envahissantes par fossé est effectué sur l'ensemble des fossés afin de prévoir les travaux de restauration des milieux dès l'année suivante.



1.2. Travaux réalisés



Action envisagée	Rappel des objectifs	Secteur cible	Quantité	Maîtrise d'ouvrage
Arrachage manuel	• limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes	Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires	3 500 ml	Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ)
	• développer les habitats de berges			
Régulation des rongeurs aquatiques envahissants	• favoriser le développement de la biodiversité	Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires	12 000 ml	SMMVLJ et piégeurs/chasseurs volontaires
	• améliorer la qualité de l'eau			
	• limiter le bouturage			
Abreuvoirs et clôtures	• développer les habitats de berges	Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires	3 000 ml de clôtures	SMMVLJ et exploitants agricoles
	• améliorer la qualité de l'eau		3 bassins de 1 000 litres	
Adoucissement de berges	• développer les habitats de berges	Réseau hydraulique tertiaire	490 ml	SMMVLJ
Plantation d'hélophytes	• améliorer les habitats de berges	Réseau hydraulique tertiaire	490 ml	SMMVLJ
	• diversifier et augmenter la concurrence végétale			
Sensibilisation et formation des exploitants agricoles	• sensibiliser les acteurs	Réseaux hydrauliques collectifs et tertiaires	1 forfait	SMMVLJ

1.3. Bilan photographique des travaux



Adoucissement de berges - Site du Guittard à Saint-Hilaire-de-Riez - Année 2024